



RCS : LE PUY

Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00327

Numéro SIREN : 485 094 007

Nom ou dénomination : A B 2 R - AMENAGEMENTS, BUREAU D'ETUDES, RESEAUX,
ROUTES

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt A2017/001081

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE PUY EN VELAY



192478

Dénomination : A B 2 R - AMENAGEMENTS, BUREAU
D'ETUDES, RESEAUX, ROUTES
Adresse : 180 Avenue Des Estelles ZA de Taulhac 43000 le Puy-
en-velay -FRANCE-
n° de gestion : 2005B00327
n° d'identification : 485 094 007
n° de dépôt : A2017/001081
Date du dépôt : 24/05/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
15/05/2017



192478

AB2R - AMENAGEMENTS BUREAUX D'ETUDES RESEAUX ROUTES

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac

43000 LE PUY EN VELAY

485 094 007 RCS LE PUY EN VELAY

2005 1300327
GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE

24 MAI 2017

A 2017 1001051

43000 LE PUY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2017**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société, désormais contrôlée, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, la société MVH, est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer la **Société MAZARS ENTREPRENEURS sise 20 RUE DE LA GAZELLE - 43000 LE PUY-EN-VELAY**, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

